Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 31190

Intitulé

Souscripteur en assurance et réassurance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION		
Institut de formation de la profession de l'assurance (IFPASS)	Directeur		

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le souscripteur en assurance ou en réassurance exerce essentiellement des activités techniques, avec en amont parfois des activités commerciales et. en aval certaines activités administratives et financières.

Il peut être amené à réaliser les activités suivantes :

- Sur le plan commercial et managérial

Il participe à un système de veille sur un marché donné afin d'en suivre et d'en anticiper les évolutions. Il effectue le recueil et l'identification des besoins des clients et sollicite l'avis d'experts, si nécessaire.

Il peut également participer à des projets d'évolution innovante de l'offre de produits ou de services et il manage parfois une équipe de souscripteurs ou de tarificateurs.

- Sur le plan technique

Le souscripteur détermine l'assurabilité, analyse et tarifie le risque. Il définit les conditions de la souscription.

Généralement, ses activités concernent l'une des deux phases de l'opération de réassurance :

- · La cession des risques par l'assureur direct
- · L'acceptation des risques par le réassureur

En tant que cédant chez un assureur, le souscripteur doit déterminer le programme de réassurance utile à l'assureur, et le négocier avec le réassureur.

En tant que réassureur, il doit déterminer l'acceptation des risques proposés par l'assureur, et participer à la négociation des conventions ou des traités de réassurance s'y rapportant. Il en fixe les conditions techniques et juridiques.

Il est également un conseiller et expert technique de ses clients ou des commerciaux et gestionnaires de son entreprise.

- Sur les plans administratif et financier

Le souscripteur suit la gestion et les résultats des conventions conclues. En réassurance, il procède à d'éventuelles rétrocessions auprès d'autres réassureurs.

Le souscripteur peut également participer à la gestion des sinistres d'assurance et de réassurance.

Le (la) titulaire est capable de :

- Recueillir et Analyser les besoins du client ou de l'assureur
- Etudier les appels d'offres ou les cahiers des charges des clients
- Caractériser les risques assurantiels : nature du risque qualité du risque vulnérabilité du risque
- Déterminer l'étendue des garanties et le coût de la l'assurance et de la réassurance
- Communiquer avec le client l'assureur
- Déterminer les conditions de réassurance
- Rédiger un appel d'offre ou répondre à un appel d'offre de réassurance
- Conseiller le client ou l'assureur
- Participer aux négociations
- Développer le portefeuille client
- Participer à des projets de création/ adaptation d'offre de produits ou de services
- Manager des projets et des équipes
- Construire des tableaux de bord et analyser les résultats
- Evaluer les risques d'une entreprise d'assurance
- Appliquer les règles comptables gouvernant la réassurance
- Gérer et indemniser des sinistres complexes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces activités s'exercent principalement au sein du secteur de l'assurance. Elles s'exercent en qualité de salarié ou d'indépendant (Conseil) et elles requièrent de l'autonomie.

Les entreprises concernées par ces activités sont :

- Les entreprises d'assurances
- Les entreprises de réassurance

- Les établissements financiers
- Les intermédiaires d'assurances courtage en réassurance

Dans le domaine des assurances de biens et de responsabilité, les métiers visés sont :

• Souscripteur grands comptes • Souscripteur entreprise• Gestionnaire IARD• Gestionnaire RC• Gestionnaire compte entreprise en assurance et réassurance• Tarificateur en assurances de biens et de responsabilité• Tarificateur IARD• Adjoint de souscription en réassurance• Technico-commercial en réassurance

Dans le domaine des assurances de personnes, les métiers visés sont :

• Souscripteur santé et prévoyance • Souscripteur risques aggravés • Gestionnaire/souscripteur en assurances collectives • Tarificateur en assurances prévoyance individuelles ou collectives

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1110: Souscription d'assurances

C1109: Rédaction et gestion en assurances

 $\underline{\text{C1103}}: \text{Courtage en assurances}$

Réglementation d'activités :

L'activité de réassurance est soumise aux dispositions de l'article L 310-1-1 du Code des assurances (CA).

L'activité de réassurance peut être exercée par des entreprises d'assurance mentionnées à l'article L 310-2 de ce même code ou encore, par des entreprises n'effectuant que des opérations de réassurance, notamment agréées dans les conditions définies à l'article L 321-1-1 du CA en tant que filiale d'une entreprise d'assurance ou de réassurance agréée dans un autre État membre de la Communauté Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

Toute entreprise, dont le siège social est situé en France, exerçant une activité de réassurance, est soumise au contrôle de l'État effectué par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Compétences liées à la souscription en assurance et réasurance
- Compétences liées au management stratégique de développement commercial
- Compétences liées au management des risques et de gestion des sinistres en réassurance

Bloc de compétence :

INTITULE	DESCRIPTIF ET MODALITES D'EVALUATION					
Bloc de compétence n°1 de	Description:					
	Identification et recueil des besoins de couverture des risques					
·	- Recueillir et Analyser les besoins du client ou de l'assureur					
réassurance	- Etudier les appels d'offres ou les cahiers des charges des clients					
	Analyse acceptation et tarification des risques					
	 Caractériser les risques assurantiels (nature du risque qualité du risque vulnérabilité du risque) 					
- Déterminer l'étendue des garanties et le coût de la l'assu						
	de la réassurance					
	- Communiquer avec le client l'assureur					
	Gestion de la réassurance					
- Déterminer les conditions de réassurance						
	- Rédiger un appel d'offre ou répondre à un appel d'offre de					
	réassurance					
Modalités d'évaluation :						
Réalisation d'un rapport écrit de souscription /tarification des						
	risques et gestion de la réassurance, et réalisation d'une					
soutenance orale						
Rapport écrit en deux langues (français / anglais)						
	Soutenance orale du rapport réalisée pour partie en anglais					

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31190 - Management stratégique de développement commercial	Description: Développement commercial - Conseiller le client ou l'assureur - Participer aux négociations - Développer le portefeuille client Manager des projets et des équipes - Participer à des projets de création/ adaptation d'offre de produits ou de services - Manager des projets et des équipes Modalités d'évaluation Réalisation d'un rapport écrit relatif à un projet d'adaptation ou de création de produit ou de service, comportant la coordination d'une équipe et réalisation d'une soutenance orale du rapport
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31190 - Management des risques et de gestion des sinistres en réassurance	Description: Suivre l'activité et le portefeuille de réassurance - Construire des tableaux de bord et analyser les résultats Gestion financière et évaluation des risques - Evaluer les risques d'une entreprise d'assurance - Appliquer les règles comptables gouvernant la réassurance Gestion des sinistres en réassurance - Gérer et indemniser des sinistres complexes Modalités d'évaluation Réalisation d'un rapport écrit relatif à la gestion des risques et d'un sinistre en réassurance.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON COMPOSITION DES JURYS						
Après un parcours de formation sous	Х		Responsable du certificat ou membre de la			
statut d'élève ou d'étudiant			Direction de l'IFPASS et 2 personnes issues de la			
			souscription			
En contrat d'apprentissage		Χ				
Après un parcours de formation continue	Х		Responsable du certificat ou membre de la			
			Direction de l'IFPASS et au moins 2 personnes			
			issues de la souscription			
En contrat de professionnalisation	Х		Responsable du certificat ou membre de la			
			Direction de l'IFPASS et au moins 2 personnes			
			issues de la souscription			
Par candidature individuelle		Χ				
Par expérience dispositif VAE prévu en	Х		Responsable du certificat ou membre de la			
2006			Direction de l'IFPASS et au moins 2 personnes			
			issues de la souscription			

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Souscripteur en assurance et réassurance" avec effet du 22 août 2015, jusqu'au 07 août 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Souscripteur en réassurance" avec effet au 03 mars 2012 jusqu'au 22 août 2015. En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 02 octobre 2012 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau I.

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 26 novembre 2002 publié au Journal Officiel du 15 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1994 jusqu'au 18 janvier 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques:

Au moins 8 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

IFPASS

Lieu(x) de certification :

Institut de formation de la profession de l'assurance (IFPASS) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Puteaux] IFPASS

172-174, rue de la République

CS 40049

92817 Puteaux Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- IFPASS 172-174, rue de la République CS 40049 92817 Puteaux Cedex
- Centre Régional IFPASS Lyon 50, avenue Tony Garnier 69007 Lyon
- Centre Régional IFPASS Bordeaux 202, rue d'Ornano 33000 Bordeaux
- Centre Régional IFPASS Strasbourg 30, avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim
- Centre Régional IFPASS Marseille 20, boulevard Vincent Delpuech 13006 Marseille

Historique de la certification :

Certification précédente : Souscripteur en réassurance